

DELIBERATION N° 87/O2-01 - REVISION DU P.O.S./ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur REINSTADLER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 24 Juin 1986 portant sur la révision du P.O.S.

A cet effet, il convient d'élire à bulletins secrets, conformément à l'article L121-12 du Code des Communes, les membres qui participeront aux réunions de travail en vue de la révision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- désigne par élection à bulletins secrets, Monsieur CHONE, Maire, étant président du groupe de travail :

- | | |
|------------------|----------------------|
| . M. RAVERDEL | Adjoint |
| . M. REINSTADLER | Adjoint |
| . M. BRUNGARD | Adjoint |
| . M. KIELISZEK | Adjoint |
| . M. LACHAISE | Adjoint |
| . M. PAGOT | Conseiller Municipal |
| . M. SQUILLACE | Conseiller Municipal |
| . M. MEJEAN | Conseiller Municipal |

- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation des réunions de travail et à convenir avec le représentant de l'Etat des modalités d'association.